



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 23/12/2020

Festivités de fin d'année : la préfète de la Vienne prend un arrêté relatif à la vente à emporter et à la consommation des boissons alcoolisées

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité publique à l'occasion des fêtes de fin d'année, Chantal Castelnot, préfète de la Vienne, a pris un arrêté pour interdire la vente à emporter des boissons alcoolisées et leur consommation sur la voie publique.

Cette interdiction est valable sur l'ensemble du département de la Vienne :

- Du jeudi 24 décembre 2020 à 20h00 au vendredi 25 décembre 2020 à 8h00
- Du jeudi 31 décembre 2020 à 20h00 au vendredi 1er janvier 2021 à 8h00.

**Contact presse
Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

